

## **Règlement intérieur du Comité d'Orientation Scientifique et Stratégique (COSS) d'ILC-France**

### **Il est préalablement exposé ce qui suit**

La mission d'ILC-France est d'accompagner la révolution de la longévité et le vieillissement démographique en santé et en activité.

ILC-France s'appuie sur un Comité d'Orientation Scientifique et Stratégique (COSS), afin de bénéficier, par son expertise, d'une ouverture sur de nouvelles thématiques, de s'engager dans l'innovation, mais aussi de valoriser ses travaux et d'acquérir une visibilité.

### **Article 1 : missions du Comité**

Le COSS réunit toutes les compétences utiles pour :

- Générer des idées nouvelles
- Donner une impulsion aux actions d'ILC-France afin de :
  - a) Influencer les acteurs publics et privés en faveur d'une avancée en âge de qualité, en assurant la promotion de la prévention ;
  - b) Susciter de nouveaux travaux en sciences humaines, économiques, médicales, etc ;
  - c) Analyser en permanence les opportunités offertes par l'accroissement de l'espérance de vie.
- Elargir le réseau d'ILC-France

Il contribue à la veille des grands sujets d'actualité et donne son avis sur les thématiques traitées.

### **Article 2 : rôle du Comité**

Chaque expert tient informé ses collègues du COSS des avancées et des nouveautés de sa discipline.

Le COSS organise un prix annuel destiné aux acteurs innovants oeuvrant dans le domaine de la longévité.

Le COSS contribue au choix des thématiques des Conférences organisées à destination des élus (Députés et Sénateurs) et des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

L'éthique du vieillissement constitue un axe important de réflexion, commun à l'ensemble des actions conduites par le COSS et par l'ILC-France.

### **Article 3 : composition**

Les membres choisis s'engagent sur leur disponibilité et leur intérêt à participer régulièrement aux réunions.

Les compétences des membres du conseil scientifique permettent de couvrir les différents domaines impliqués dans le vieillissement : la gériatrie, la sociologie, la démographie, l'économie, la psychologie, le droit, la philosophie, l'éthique...

Les membres sont nommés pour une durée de 3 ans, éventuellement renouvelable.

### **Article 4 : fonctionnement**

La gouvernance est assurée par un Président, le Pr Françoise Forette et le Directeur d'ILC-France le Dr Jean-Pierre Aquino.

Le COSS fait appel à des personnalités, permanentes, représentatives des différentes disciplines travaillant dans le champ de la longévité.

Le COSS peut faire appel à des invités extérieurs, en fonction des circonstances et des thèmes à traiter.

Deux réunions physiques sont prévues par an, complétées si nécessaire par des conférences téléphoniques en fonction de l'actualité. L'ordre du jour est fixé par le Président, en notant que le Conseil d'administration d'ILC-France, à sa demande, peut saisir le COSS afin d'obtenir un avis sur un sujet précis.

La participation des membres cooptés est bénévole. Cependant, certains d'entre eux, libres d'engagement vis-à-vis d'organismes tiers et souhaitant s'impliquer dans les actions d'ILC-France, pourraient se voir confier la mission de superviser un projet et de diriger les travaux d'un stagiaire par exemple. Dans ce cas, et, dans la mesure où ces projets seraient financés, une indemnisation pourrait être envisagée.

Un procès-verbal de chaque réunion est rédigé par un membre d'ILC-France. Il est transmis au Conseil d'Administration pour information.

### **Article 6 : confidentialité**

Les membres du COSS s'interdisent de communiquer sous toute forme que ce soit, sans l'accord préalable du Président du COSS, sur toute idée ou sujet traité par le Comité.